

FOYER NOTRE DAME DES SANS

ABRI

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

3 rue Père Chevrier

69007 LYON

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'assemblée générale relatives à l'approbation des
comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

FOYER NOTRE DAME DES SANS ABRI

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

3 rue Père Chevrier
69007 LYON

Rapport spéciale du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'assemblée générale relatives à l'approbation
des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres de l'association FOYER NOTRE DAME DES SANS ABRI,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association et en réponse à votre demande, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Lyon, le 11 mai 2020

Le commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Nathalie LORENZO CASQUET